

Réponse de Monsieur Gressier :

*Monsieur le Conseiller municipal,*

*Vous savez que l'ensemble des diagnostics techniques ont été réalisés (amiante, pollution) avant le démarrage des travaux et que les travaux en cours visent à éradiquer toute source de pollution et d'amiante et ce afin d'assurer la mise en conformité du site avec un usage de logements et d'école.*

*Ces travaux sont régulièrement suivis par un maître d'œuvre compétent en la matière, un CSPS (coordinateur sécurité, protection et santé) et un bureau de contrôle.*

*Leur rôle est de vérifier que le chantier se déroule de façon sécuritaire, que les travaux soient réalisés selon les règles de l'art, dans le respect des délais, mais aussi des avoisinants en terme de bruit ou de nuisances.*

*Concernant la fissure apparue sur un mur mitoyen, Cogedim a lancé une procédure dite de référé préventif avant le démarrage des travaux. Cette procédure a pour objet de faire constater par un expert indépendant l'état des immeubles avoisinants la construction projetée. L'expert est désigné par le président du tribunal de grande instance du lieu de situation de l'immeuble statuant en référé. Au cours des rendez- vous d'expertise, l'expert a fait un état des lieux de tous les immeubles et appartements visités ainsi que de tous les murs séparatifs, et pourra revenir pendant la construction, si des désordres lui sont signalés.*

*L'intérêt du référé préventif est double :*

- Pour les propriétaires voisins, l'intérêt est de faire constater l'état de sa propriété, et de pouvoir signaler à un expert indépendant tout désordre survenant pendant les opérations de démolition et de construction.*
- Pour Cogedim, l'intérêt est de pouvoir répondre, via l'expert, aux réclamations des voisins qui pourraient éventuellement intervenir en cours de chantier.*

*Concernant les poussières, nous n'avons pas attendu votre question pour nous en préoccuper aussi je vous informe qu'à ma demande des mesures correctives ont déjà été prises par le promoteur qui sont la mise en place de deux brumisateurs de grande taille, l'utilisation du tapis de démolition et enfin un nettoyage journalier du trottoir rue de Paris.*